

ENDU'ROUERGUE

BULLETIN D'ENGAGEMENT RANDO T.T DU 13 MAI 2017

PILOTE

NOM : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Date de naissance :
E-mail :
Téléphone :
(Obligatoire pour la réception de la confirmation)

PERMIS

Catégorie : Numéro :

MOTO

Marque : Cylindrée : cm³ 2T 4T
Immatriculation :

ASSURANCE

Compagnie : Numéro :

EQUIPE (Impératif si vous souhaitez rouler avec les copains)

Nom du groupe :

TARIF NOMBRE TOTAL

Café + 2 randos + repas midi + repas du soir	X	60 euros
Café + 2 randos + repas midi	X	45 euros
Repas accompagnateur midi	X	15 euros
Repas accompagnateur soir	X	20 euros

Montant total en Euros€

Je joins :

- un bulletin d'engagement par pilote (feuilles 1 et 2)
- un chèque du montant de l'engagement libellé à l'ordre de ENDU'ROUERGUE
- une photocopie du permis de conduire, de la carte grise et de l'attestation d'assurance (*pour réduire le temps d'attente de la partie administrative avant le départ*)

Personne à contacter en cas d'accident

NOM et Prénom :

Téléphone :

Je soussigné(e)

- demande à m'engager pour la RANDO TT de ENDU'ROUERGUE du Samedi 13 Mai 2017

- reconnais avoir pris connaissance du règlement particulier (en pages 3 et 4) et m'engage à le respecter, ainsi qu'à me conformer aux directives des organisateurs et du code de la route.

- renonce à tout recours ou poursuites à l'encontre des organisateurs, Maires des communes traversées et propriétaires des terrains empruntés par la randonnée, pour tout incident ou accident qui pourraient survenir à l'occasion de la randonnée du Samedi 13 Mai 2017

- déclare également être en bonne santé et ne faire l'objet d'aucun traitement pouvant altérer mes facultés au cours de cette manifestation

- suis conscient des risques occasionnés lors de la conduite d'un véhicule en tout-terrain

- suis titulaire d'un permis en cours de validité, ne fais pas l'objet d'un retrait de permis

- suis titulaire d'une assurance responsabilité civile en cours de validité pour le véhicule utilisé lors de cette randonnée (ou être en possession de l'autorisation de prêt du véhicule, et des documents de celui-ci)

Fait à

Signature précédée de la mention "lu et approuvé" :

Le

Nota : Le règlement des frais conditionne votre confirmation d'engagement dans la limite des places disponibles.

Bulletin d'engagement rempli (comprenant les feuilles 1 et 2), à envoyer avec les autres pièces avant le : **30 Avril 2017** à l'adresse suivante :

Da Silva Cédric

Mas de rivals

12200 Villefranche de Rouergue

Règlement particulier pour la balade T.T. du Samedi 13 Mai 2017

PREAMBULE : La Balade TT du 13 mai 2017 n'est possible que grâce au respect de chacun vis-à-vis des nombreux villages traversés, le milieu naturel dans lequel nous évoluons est sensible, c'est pourquoi il sera demandé à chacun la plus grande courtoisie envers les riverains, randonneurs, marcheurs, animaux, et espace naturel. Notre attitude au quotidien conditionne la pérennité de notre loisir. Aussi, il est demandé à chacun, pilote et accompagnateur, de respecter et d'emprunter en aucun cas des itinéraires qui n'auraient pas été indiqués ou sans accord préalable de l'organisation. Il est rappelé que cette randonnée n'a pas et ne doit en aucun cas avoir un caractère de compétition.

Art.1 : DEFINITION

Le Moto Club ENDU'ROUERGUE organise dans le département de l'Aveyron le Samedi 13 Mai 2017 une randonnée moto tout terrain. Elle est ouverte à tout type de motocyclette homologuée apte au tout terrain et répondant aux normes de sécurité, de circulation sur voie publique et conforme au code de la route, en bon état général

Art.2 : PARTICIPANTS ADMIS

La BALADE TT du Moto club ENDU'ROUERGUE du 13 Mai 2017 est réservée aux pilotes, titulaires d'un permis de conduire correspondant aux caractéristiques de sa machine et à jour de leurs cotisations d'assurance. Tout pilote mineur devra en plus fournir une autorisation parentale et devra être accompagné.

Art.3 : TARIFS

Randonnée + café du matin + repas : 45€

Repas accompagnateur : 15€

Art.4 : VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Tous les pilotes participants à la randonnée devront se présenter au contrôle administratif au Bar le glacier le Samedi 13 Mai 2017 de 7h30 jusqu'à 8h 30. Départ à 8h 30

Impératif pour le premier participant.

Seront vérifiés :

- La conformité du bulletin d'engagement (nom du pilote, permis de conduire, assurance, paiement des droits d'engagement...)

- La conformité de la moto puis le passage en parc obligatoire avant le départ.

Les tickets repas pour le pilote seront remis à l'issue des vérifications administratives ainsi que les stickers sécurités à apposer sur la moto.

Art.5 : CIRCUIT

Le circuit de la randonnée d'environ 110 km à 130 km sera parcouru 1 fois et empruntera des chemins publics

ou privés. Cette randonnée ne devra pas être parcourue ultérieurement par d'autres randonneurs.

C'est pourquoi l'utilisation de GPS ou tout type de matériel destiné au repérage est strictement interdit lors de cette randonnée. Tout pilote pris en défaut se verra immédiatement exclu par l'organisation.

Par mesure de sécurité, et dans le respect du règlement, les participants ne devront pas quitter le tracé du circuit.

Art.6 : RAVITAILLEMENT EN CARBURANT

Il sera possible de se ravitailler (obligatoirement) au Km 70 environs

Art.7 : DEPART

Les pilotes partiront devant le BAR le GLACIER par groupe de 10 maximums

Les motocyclettes ne correspondant pas aux spécifications de l'article 1 (Pneu, embout et mousse de guidon, protection de sortie de boîte, boules de protection d'extrémité des leviers de frein et d'embrayage, accélérateur et cales pieds libres, niveau sonore, feux, plaque d'immatriculation...) se verront refuser le départ. Toutes les motos devront passer obligatoirement en parc fermé avant de prendre le départ.

De même, les pilotes n'ayant pas un équipement adéquat (casque en bon état, bottes, etc) ne pourront pas prendre part à la randonnée.

Art.8 : APPLICATION DU REGLEMENT

Il est rappelé que le club organisateur se réserve le droit de prendre les décisions d'urgence en cas de force majeure ou par mesure de sécurité et se réserve le droit d'exclure un participant qu'il jugerait au comportement dangereux ou ne respectant pas les règles élémentaires de sécurité et les points annoncés du présent règlement.

Art.10 : SANCTIONS

Chaque pilote est responsable de son comportement et de celui de son entourage.

L'organisation se réserve le droit d'exclure un participant à n'importe quel moment sans que celui-ci ne puisse engager de recourt où demander de dédommagement. Les Forces de l'ordre pourraient être présentes au cours de la journée et chacun sera individuellement responsable vis-à-vis de la loi. Les vérifications administratives et techniques de l'organisation ne se substituent pas aux règles et aux lois. L'organisation ne pourra pas être mise en cause. Le tarif de la randonnée inclut la participation et le repas du midi, les deux n'étant pas dissociables. En cas d'annulation de participation d'un pilote, celui-ci s'engage à avertir l'organisation au minimum 1 semaine (soit le 06 Mai 2017) avant la date de la randonnée pour être remboursé de l'intégralité de son engagement. Au-delà il devra se justifier auprès de l'association organisatrice qui jugera au cas par cas. Dès lors que le participant aura pris le départ aucun remboursement même partiel ne pourra être demandé à l'organisation.

Art.11 : ANNULATION

Si la randonnée ne pouvait avoir lieu pour quelque raison que ce soit, les organisateurs ne pourraient être tenus responsables. Les participants ne pourraient obtenir aucune indemnité à part le remboursement des frais d'engagement.

Art.12 : INFORMATIONS

Toutes les informations fournies dans le présent bulletin d'engagement ne serviront qu'à l'usage strictement interne de l'association ENDU'ROUERGUE pour cette manifestation et ne seront en aucun cas communiquées.